la disposition de M. Beteille, juge d'instruction, finit vers 2 h. du matin, par reconnaître qu'il était effectivement Grosset, nom sous lequel il était connu dans les bureaux de son frère et qu'il faisait partie d'une organisation ayant pour but de lutter contre le communisme. Il ajouta qu'il était chargé d'organiser la défense contre un putsch possible de ce parti.

A ce propos, il précisa qu'il était en relations avec un certain M. Dajore qui lui aurait présenté M. Leone (?), lequel lui aurait fourni jusqu'à 100.000 fr. pour les renseignements qu'il lui fournissait.

M. Henri Deloncle a donné à la police le signalement de ce M. Léone, dont on ignore tout.

Un « revenant »

Enfin, vers 17 h., M. Hubert Pastre, le châtelain d'Evry-Petit-Bourg, dont le nom a été prononcé dans l'affaire, s'est présenté à la direction de la police judiciaire.

Il a déclaré que se trouvant à la chasse en Hongrie, il avait appris par les journaux qu'il avait été mis en cause et, dès son retour en France, il avait tenu à avoir des explications à ce sujet, ne connaissant rien de l'affaire. Il a été entendu par M. Roches, commissaire, qui transmettra ses déclarations au juge d'instruction.

Les effectifs du C.S.A.R.

D'après M. Moitessier, directeur de la Sûreté nationale, les troupes du C.S.A.R. comprendraient 1.500 hommes environ à Paris, plusieurs milliers en province ; en tout cinq à six mille hommes.

Un architecte est arrêté

Aux armes découvertes ces jours-ci, il faut ajouter, a-t-il dit ensuite, les armes et les munitions saisies jeudi dans les caves d'un hôtel particulier situé à deux pas des Invalides et portant le n° 11 de l'avenue de Villars et le n° 70 du boulevard des Invalides et habité par M. Pierre Parent, architecte.

Voici le fruit de la perquisition effectuée dans sa cave : 12 fusils-mitrailleurs, 9 mousquetons de marque étrangère, une mitrailleuse Hotchkiss, 9 mousquetons de guerre français, 9 fusils de chasse avec 900 cartouches, 13.350 cartouches de guerre et 250 grenades chargées.

L'architecte Parent a été arrêté jeudi soir, à Beaumont-le-Roger, où il se trouvait chez son cousin, M. de Bremonville, au château de Saint-Léger. Il a été aussitôt conduit à la Sûreté à Paris.

Une perquisition au « Courrier Royal »

La Sûreté nationale a effectué jeudi matin, une perquisition dans les bureaux du « Courrier Royal », organe monarchiste, 14, avenue Hoche.

D'aucuns avaient annoncé que le secrétaire général de ce journal, M. Langagne, était en fuite. Il n'en était rien. Il a déclaré, d'ailleurs, tout ignorer de cette affaire et a ajouté :

— Nous sommes au service du prince, qui n'aurait jamais permis à l'un de nous de faire partie d'une telle association.

Le général Weygand fait justice de certains bruits

On lit dans le « Matin » :

« Le bruit courait, qu'une perquisition avait eu lieu dans la propriété que possède, en Bretagne, le général Weygand.

» Ce sont là, nous a dit ce dernier, des insinuations parfaitement ridicules et dont les auteurs seraient morts déjà, s'il était encore vrai que le ridicule tuel Une perquisition dans ma villa ? J'en ignore encore tout. Si c'était vrai, j'en saurais quelque chose, je pense, étant donné que la maison est actuellement inhabitée et parfaitement close. »

DANS NOTRE RÉGION

Des fonctionnaires de la Sûreté nationale ont poursuivi jeudi leurs investigations dans notre région. Ils ont opéré notamment une perquisition minutieuse au château de la Motte-Saint-Pierre, situé à trois kilomètres de Cambrai et ont découvert dans les dépendances de la propriété 2.000 cartouches et des fusils, le tout paraissant avoir été abandonnés pendant la guerre.

D'autres opérations n'ont pas donné de résultats.

Le Pape a reçu hier plusieurs évêques français

Cité du Vatican, 25 novembre. — S. S. Pie XI a reçu jeudi, les évêques d'Albi, de Nice, de Dijon, d'Angoulême, de Nîmes, de Cahors, de Toul, l'évêque auxiliaire d'Albi et le coadjuteur d'Angers.

Il a aussi reçu le cardinal Innitzer, archevêque de Vienne.

L'enseignement français honoré

MM. Chatelet et Pagès recevront, à Coimbra, le grade de docteur « honoris causa »

Lisbonne, 25 novembre. — M. Chatelet, directeur de l'Enseignement du second degré, ancien recteur à l'Université de Lille et historien, et M. Pagès, professeur honoraire à la Sorbonne, membre de l'Institut, sont faits docteur « honoris causa » de l'Université de Coimbra et recevront ce grade à l'occasion de la cérémonie du 4e centenaire de l'Université de Coimbra qui aura lieu sous la présidence du général Carmona, président de la République portugaise.

MM. Chatelet et Pagès arriveront prochainement à Lisbonne, accompagnés du professeur Georges Le Gentil, titulaire de la chaire de lettres portugaise à la Sorbonne.

Divers autres professeurs les rejoindront à Coimbra pour former une délégation française aux fêtes de l'Université qui se dérouleront du 6 au 10 décembre.

Une délégation de l'artisanat au ministère du Travail

Paris, 25 décembre. — Une délégation de l'artisanat français conduite par M. Albert Paulin, vice-président de la Chambre et président du groupe parlementaire de défense artisanale, a été reçue par M. G. Février, ministre du Travail, et M. Serre, sous-secrétaire d'Etat au Travail, auxquels elle a demandé que des mesures immédiates de sauvegarde fussent prises sans délai pour remédier à la crise grave de l'artisanat.

Le ministre du Travail a assuré la délégation de son appui.

LES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

L'ultime refus des fonctionnaires

A 19 h. 15, la délégation des gauches a reçu les représentants des fonctionnaires qui lui ont remis la communication suivante :

« Le cartel constate qu'il a été à l'extrême limite de la conciliation en prenant en considération le projet transactionnel qui lui a été soumis à midi par la délégation des gauches. Il était en droit de penser que le gouvernement se serait rangé à l'avis des représentants de sa majorité parlementaire.

» Mis en présence à 18 h. de la position du gouvernement :

» 1° Qui ne garantit pas à l'ensemble des fonctionnaires titulaires le bénéfice de la même indemnité ;

» 2° Qui fait un sort diminué aux auxiliaires ;

» 3° Qui ne prévoit pas pour les ouvriers de l'Etat à salaire régional des mesures équivalentes ;

» 4° Qui n'accorde aux retraités qu'une indemnité tout à fait insuffisante ;

» Le cartel, déclare, à l'unanimité des fédérations adhérentes, ne pouvoir accepter les propositions gouvernementales et en conséquence, dégage entièrement sa responsabilité. »

Le groupe socialiste se range aux côtés du gouvernement

La décision prise par le cartel des fonctionnaires, a modifié sensiblement les données de la situation parlementaire.

Les communistes maintenant leur position conforme à celle des fonctionnaires, on s'attendait, dans la soirée, à ce qu'ils reprissent comme contre-projet, les suggestions faites le matin à la délégation des gauches par un socialistes. M. Hussel, et qui avaient paru agréer au cartel.

Cette tactique risquant de mettre le groupe socialiste dans une situation délicate, celui-ci a longuement délibéré dans la soirée sur l'attitude qu'il adoptera à la Commission des finances et en séance publique, au cas où les communistes useraient de cette procédure.

Après une assez longue délibération, le groupe socialiste a décidé, par 90 voix contre 3, de voter le projet présenté par le gouvernement. Cette décision avait été précédée d'un exposé de M. Léon Blum, qui précisa comment le gouvernement avait été unanime à consentir en faveur des revendications des fonctionnaires, l'effort maximum compatible avec la situation budgétaire.

Tous les orateurs entendus ont souligné la nécessité pour le parti socialiste de continuer à soutenir le gouvernement sans s'occuper même de l'attitude possible des communistes, le parti socialiste étant un parti « majeur », capable de prendre ses responsabilités.

Une évolution de dernière heure dans l'attitude des communistes

Le groupe communiste a tenu une réunion, avant la reprise de la séance de la Chambre, à 23 h. 30.

Il se réunira de nouveau pour fixer son attitude, après les déclarations du président du Conseil. Mais on sent, des maintenant une évolution. On parle maintenant soit de l'abstention, soit d'un vote favorable, l'adoption du projet par le Chambre ne faisant pas de doute, après la décision du groupe socialiste.

A la Commission des Finances les communistes s'abstiennent

La commission des finances de la Chambre, au cours de sa séance de nuit, a entendu son rapporteur général, M. Jammy Schmidt, qui a présenté un rapport concluant à l'adoption du projet du gouvernement en écartant tout amendement.

Ce projet, mis aux voix a été adopté par 26 voix, 17 abstentions, dont celles des communistes.

La séance de la Chambre

La séance est ouverte à 15 h. 35, sous la présidence de M. Edouard Herriot.

Un public nombreux se presse dans les galeries et tribunes publiques.

Les travées se remplissent vite de députés.

Au banc du gouvernement, on voit côte à côte MM. Georges Bonnet, Jean Zay, Henri Tasso, Blanchio, Riviere.

Le Président annonce que le gouvernement demande la discussion immédiate du projet de loi sur l'augmentation du traitement des fonctionnaires, des pensions et des retraites.

La Chambre adopte sans débat la proposition de résolution de M. **Henri Becquart** et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le gouvernement à prendre des mesures pour que soit augmentée la part des familles nombreuses dans la répartition des salaires.

La séance est ensuite suspendue jusqu'à 16 h. 45, en attendant la fin des traitations au sujet des traitements des fonctionnaires. Mais cette suspension se prolonge, aucun accord ne pouvant se faire, comme nous le relatons d'autre part.

La séance reprend à 19 h. 05.

Le Président annonce alors que la commission des Finances n'a pas terminé son travail et se réunira à 21 h.

Il propose que la Chambre tienne sa prochaine séance à 22 h.

M. **Fernand-Laurent** fait remarquer que la Chambre attend depuis 15 h.

Il demande qu'on reporte la séance à vendredi matin.

M. **Chautemps** demande au contraire qu'on termine le débat cette nuit.

M. **Denais**, au nom de la minorité de la commission des Finances, proteste contre les brimades que celle-ci a subies aujourd'hui, du fait, dit-il, de groupements et de représentants de groupements qui n'ont pas été prévus par le régime parlementaire. Il fait appel aux sentiments républicains de ses collègues de gauche pour qu'on mette fin à ces abus.

Le Président met aux voix la proposition de renvoyer le débat à vendredi, proposition qui est repoussée. La séance est donc suspendue. Il est 19 h. 15.

La séance n'est reprise qu'à 23 h. 30

M. **Ed. Herriot** monte à 22 h. à son fauteuil. Au banc du gouvernement, arrivent successivement: MM. Georges Bonnet, René Crunet, William Bertrand, Violette, Moutet, Hymans. Mais le banc de la Commission des Finances demeure vide jusqu'à 22 h. 20.

M. **Jammy Schmidt** s'adressant alors à la Chambre, annonce que la Commission des Finances examine très attentivement les textes qui lui sont soumis.

M. **Ed. Herriot**. — Le gouvernement demande que la séance soit reprise à 23 h.30.

Les députés, à droite, protestent et font claquer leurs pupitres.

Le président Herriot quitte le fauteuil et les députés gagnent les couloirs.

Le projet de loi

La séance est reprise à 23 h. 35.

Le Gouvernement demande la discussion immédiate du projet de loi.

M. **Jammy Schmidt**. — L'économie du projet est la suivante...

Une voix à droite: Economie?...

M. **Jammy Schmidt** rappelle que la répercussion budgétaire du projet sera de 1.700 millions: 1.300 millions pour les fonctionnaires et les retraités et 400 millions pour les pensionnés de guerre.

L'extension du projet aux cheminots entraînera une dépense supplémentaire de 800 millions, sans compter le personnel de la ville de Paris et des collectivités.

La Commission demande à la Chambre le vote du projet en bloc.

M. **Gellie** (Gauche démocratique) demande l'ajournement de la discussion.

M. **d'Alléres** (Union républicaine) énumère de nombreuses catégories de citoyens *victimes de la vie chère et en particulier* les familles nombreuses. Il demande au président du Conseil de ne pas les oublier.

La proposition d'ajournement de M. Gellie est repoussée par 394 voix contre 183.

M. **Gerente** (Gauche démocratique) constate que le projet de loi ne rendra pas aux fonctionnaires la situation qu'ils avaient, même aux jours les plus sombres de la législature de 1935. L'orateur demande au gouvernement ce qu'il compte faire pour les classes moyennes et pour les classes rurales, elles aussi victimes de la vie chère.

M. **Joseph Denais** (Union républicaine) déclare que le gouvernement demande somme à la Chambre d'acquitter aujourd'hui un des chapitres déficitaires de 18 mois de sa politique.

Avantages et primes, dit-il, seront précaires si l'on ne corrige pas le fond de la politique actuelle.

Notons encore les interventions de M. **Piétri** (All. Dém.) sur la légitimité des revendications des fonctionnaires en relation avec la baisse du franc.

M. **Relle-Soult** (Dém. Pop.) annonce le dépôt d'un contre-projet tenant compte du salaire vital familial.

M. **Louis Rollin** (Union républicaine), fait remarquer qu'en dépit des applaudissements qui ont toujours salué les discours où l'on demandait de diminuer le nombre des fonctionnaires afin d'augmenter les traitements, on n'a fait, ces derniers mois, qu'augmenter les effectifs.

La situation des fonctionnaires est maintenant plus précaire qu'au temps où ils étaient atteints par ce que d'aucuns ont appelé les « décrets de misère ».

Il estime que cette situation provient de l'échec de la politique du gouvernement de Front populaire à direction socialiste.

La séance continue.

La dépouille de M. Mac Donald est arrivée en Angleterre

Londres, 25 novembre. — Le croiseur « Apollo » transportant la dépouille de M. Ramsay Macdonald est arrivé jeudi matin, à 8 h. 50, à Plymouth.

Le corps a été transporté à la résidence de l'ancien premier ministre à Hampstead, où il sera veillé toute la nuit par la famille et les amis du défunt.

Le service funèbre aura lieu vendredi à midi à l'abbaye de Westminster.

Des arrestations à Beyrouth en prévision d'une manifestation

Beyrouth, 25 novembre. — La police a pris de sévères mesures d'ordre en vue de la manifestation annoncée par les membres des Ligues paramilitaires dissoutes.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

Les commerçants ont fermé leurs magasins.

Au cours d'une échauffourée, près du parlement, la police a dû faire usage de ses armes. Une femme et deux jeunes gens ont été blessés.

LE CONGRÈS DU PARTI SOCIAL FRANÇAIS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

» Il peut m'arriver, pour raisons d'âge, de santé, de blessures, que, dans l'avenir, je ne puisse plus rendre les services que vous êtes en droit d'attendre de moi. Je veux avoir, un jour, la douceur d'être dans le rang parmi vous.

» Je crois que nous nous acheminons vers la réconciliation nationale, dont vous serez les auteurs. Il faut savoir passer de la place de chef à celle de conseiller. En un mot, il faut savoir s'en aller. Le drame de la période actuelle, c'est que les gens ne savent pas s'en aller. Je ne fais là aucune allusion, j'en donne ma parole. »

Le président du P.S.F. a déclaré ensuite que plusieurs de ses amis lui avaient, à un certain moment, confié leurs inquiétudes en présence des menaces révolutionnaires. Ils croyaient qu'ils allaient être contraints d'entrer dans la lutte violente et que les préoccupations sociales devaient être remises à plus tard.

« Tel n'était pas mon point de vue, dit-il. Une révolution était prête : celle de Moscou. Elle n'attendait que le prétexte donné par un geste de ceux qui avaient peur de la révolution.

» Si je n'avais pas pris des précautions draconiennes, nous aurions connu une révolution sanglante.

» Il faut être social d'abord, ceci n'empêche pas de surveiller les événements pour défendre les libertés qu'accorde le régime. Vous ne bâtirez pas avec des armes. »

Faisant ensuite allusion à des incidents récents, il a ajouté :

« Je veux le dire nettement : plus fortes seront les attaques, plus je résisterai. »

Puis, le Congrès a adopté une motion réclamant une réforme des programmes scolaires de façon à permettre aux enfants de consacrer plus de temps à leur développement physique.

Un autre vœu demande le retour de la mère au foyer par le sursalaire familial.

En ce qui concerne les anciens combattants, le Congrès a adopté une motion demandant le rajustement des pensions de guerre et la réforme de la législation de la retraite du combattant.

Enfin, après un rapport sur le syndicalisme, il a voté une motion demandant qu'on fixe le statut des travailleurs étrangers, organisant la rééducation des chômeurs et proposant un certain nombre d'améliorations du travail.

Les travaux reprendront vendredi.

A l'Association des maires du Nord et de l'Est

La Commission des communes rurales s'est réunie sous la présidence de M. Paul Thellier

Paris, 25 novembre. — La Commission des communes rurales de l'Association des maires du Nord et de l'Est s'est réunie jeudi au Centre rural de l'Exposition, sous la présidence de M. Paul Thellier, député du Pas-de-Calais, ancien ministre de l'Agriculture.

La Commission a repris l'examen de l'ensemble des vœux adoptés par le congrès de Colmar sur les questions suivantes : abrogation de la loi du 21 mai 1836 sur la vicinalité et remplacement de cette loi par un texte législatif plaçant le réseau vicinal sous la dépendance de l'Administration départementale qui pourvoira à son entretien à l'aide d'une taxe vicinale à créer par les conseils généraux ; alimentation en eau potable des petites communes rurales ; élargissement du service téléphonique et télégraphique dans les campagnes ; protection par l'Etat des produits agricoles ; suppression de la contribution aux allocations familiales dans les petites communes rurales n'ayant pas d'employés bénéficiant de ces allocations ; allocations familiales aux petits artisans et cultivateurs ; organisation des loisirs dans les communes rurales.

Figuraient également à l'ordre du jour la question du cadastre et celle des 40 heures ainsi que la revalorisation des produits du sol.

L'intronisation de l'archevêque-coadjuteur de Carthage

(Ph. N.Y.I.)

LE NOUVEL ARCHEVÊQUE, MGR GOUNOT, A LA SORTIE DE LA MESSE D'INSTALLATION

Une présentation d'avions prototypes à Villacoublay

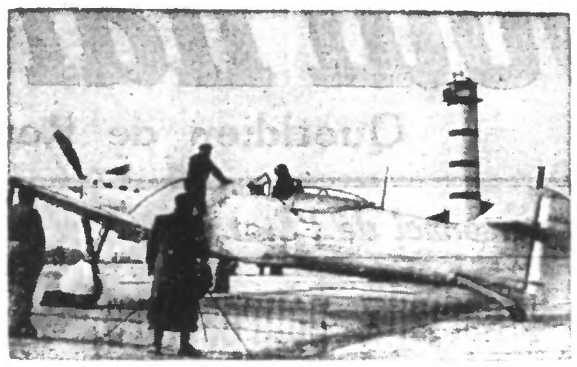

UN DES APPAREILS PRÉSENTÉS HIER : L'AVION DE CHASSE LIORÉ, DONT LA VITESSE ATTEINT 450 KMS A L'HEURE. (Ph. Safra.)

Le gouvernement a-t-il interdit à M. Jacques Chevalier d'accepter la mission de réorganiser l'enseignement espagnol ?

Paris, 25 novembre. — Nous avons annoncé que M. Jacques Chevalier, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble, avait été chargé par le général Franco de la réorganisation de l'enseignement en Espagne.

A ce propos, on publie la note suivante :

« Le doyen de la Faculté des lettres de Grenoble dément formellement l'information qui a paru dans la presse grenobloise et parisienne ces jours derniers. Il ne connaît pas le général Franco et n'a jamais été chargé de la réorganisation de l'enseignement en Espagne.

Mais ce démenti est-il bien spontané ? Ce qui tendrait à faire croire le contraire, c'est que M. Jacques Chevalier a été convoqué par M. Jean Zay, ministre de l'Education nationale.

Des appareils gouvernementaux espagnols ont de nouveau survolé la France

Paris, 25 novembre. — Le 23 novembre, des avions espagnols ont été signalés survolant le territoire français à une très haute altitude. Une escadrille militaire de la base de Pau a été immédiatement alertée, mais elle ne put intervenir efficacement, les appareils ayant disparu au-delà de la frontière espagnole.

L'ambassade de France a été chargée de renouveler auprès du gouvernement de Barcelone et de la manière la plus formelle, la protestation que le gouvernement français avait élevée à l'occasion d'une récente violation du territoire national par des avions au cours d'opérations.

Dans la Légion d'honneur

La promotion de l'Education physique Sports et Loisirs

Sont nommés: au grade de chevalier: MM. Dupriez, chef-professeur de musique à Marbaix (Nord); Paoli, international d'athlétisme, de rugby, de boxe et de lutte, champion de France et d'Angleterre en 1920.

Sont nommés au grade de chevalier: MM. Robert Alphen, vice-président du conseil d'administration du « Journal des Mutilés »; Jean Costerg, trésorier général du dispensaire d'Entr'aide sociale de la Fédération ouvrière et paysanne et des œuvres sociales.

MM. Abel Dubois, président de la Société de retraites mutuelles des Anciens combattants du Nord; Jean Macaigne, président de la 142e section des Médaillés militaires; Léonce Verdel, président de l'Association des Anciens combattants de Bapaume et de la région.

Ministère des Travaux publics

Sont promus ou nommés:

Commandeurs: MM. Barrés, président du conseil d'administration du port autonome de Bordeaux; Joyant, inspecteur général des ponts-et-chaussées retraité; Willemin, inspecteur général des ponts et chaussées retraité.

Officiers: MM. Carpentier, président de la Fédération des groupements de défense de la navigation intérieure; Ducomet, contrôleur général de l'exploitation commerciale des chemins de fer, retraité; Lenormand, directeur général des forges et aciéries de Nord et Lorrain.

Chevaliers: MM. Jean Bonard, sous-lieutenant de port à Boulogne-sur-Mer, retraité; Coquerlaux, ingénieur en chef d'une Compagnie minière, à Aubercicourt (Nord); Marie Godard, ingénieur des travaux publics de l'Etat, à Amiens, retraité; Lamarque, ingénieur en chef à la Compagnie du chemin de fer du Nord; Pelabon, ingénieur en chef d'une société minière à Anzin (Nord); Jérôme Roger, ingénieur des travaux publics de l'Etat, à Lille.

Ministère des Pensions

Sont nommés au grade de:

Chevaliers: MM. Robert Alphen, vice-président du conseil d'administration du « Journal des Mutilés »; Jean Costerg, trésorier général du Dispensaire d'entre aide sociale de la Fédération ouvrière et paysanne et des œuvres sociales; Abel Dubois, président de la société de retraites mutuelles des Anciens combattants du Nord; Jean Macaigne, président de la 142e section des Médaillés militaires; Léonce Verdel, président de l'association des Anciens combattants de Bapaume et de la région.

Mouvement judiciaire

Paris, 25 novembre. — Sont nommés: juges à Lille, M. Déprez, juge à Cambrai; à Lille, sur sa demande, M. Le Foyer, substitut près ledit tribunal; à Cambrai, M. Caudroy, juge suppléant rétribué du ressort de Douai; à Douai, sur sa demande, M. Bodvin, juge à Dunkerque; à Dunkerque, M. Vienne, juge suppléant rétribué du ressort de Douai.

Substituts du procureur de la République: à Lille, M. Lohaec, substitut à Douai; à Lille, M. Tison, substitut à Saint-Omer; à Douai, sur sa demande, M. Mérimée, juge d'instruction audit tribunal; à St-Omer, M. Petit, juge suppléant rétribué du ressort de Douai.

Sont chargés, pour trois ans, des fonctions de l'instruction aux tribunaux ci-après Avesnes, M. Bioux, juge au siège; Lille, M. Le Foyer, juge au siège.

— **Sur invitation de la société France-allemande des villes hanséatiques**, M. Henry Pichot, président de l'Association fédérale des anciens combattants, séjourne actuellement à Hambourg.

Le gouvernement a-t-il interdit à M. Jacques Chevalier d'accepter la mission de réorganiser l'enseignement espagnol ?

Paris, 25 novembre. — Nous avons annoncé que M. Jacques Chevalier, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble, avait été chargé par le général Franco de la réorganisation de l'enseignement en Espagne.

A ce propos, on publie la note suivante :

« Le doyen de la Faculté des lettres de Grenoble dément formellement l'information qui a paru dans la presse grenobloise et parisienne ces jours derniers. Il ne connaît pas le général Franco et n'a jamais été chargé de la réorganisation de l'enseignement en Espagne. »

Mais ce démenti est-il bien spontané ? Ce qui tendrait à faire croire le contraire, c'est que M. Jacques Chevalier a été convoqué par M. Jean Zay, ministre de l'Education nationale.

Des appareils gouvernementaux espagnols ont de nouveau survolé la France

Paris, 25 novembre. — Le 23 novembre, des avions espagnols ont été signalés survolant le territoire français à une très haute altitude. Une escadrille militaire de la base de Pau a été immédiatement alertée, mais elle ne put intervenir efficacement, les appareils ayant disparu au-delà de la frontière espagnole.

L'ambassade de France a été chargée de renouveler auprès du gouvernement de Barcelone et de la manière la plus formelle, la protestation que le gouvernement français avait élevée à l'occasion d'une récente violation du territoire national par des avions au cours d'opérations.

Dans la Légion d'honneur

La promotion de l'Education physique Sports et Loisirs

Sont nommés: au grade de chevalier: MM. Dupriez, chef-professeur de musique à Marbaix (Nord); Paoli, international d'athlétisme, de rugby, de boxe et de lutte, champion de France et d'Angleterre en 1920.

Sont nommés au grade de chevalier: MM. Robert Alphen, vice-président du conseil d'administration du « Journal des Mutilés »; Jean Costerg, trésorier général du dispensaire d'Entr'aide sociale de la Fédération ouvrière et paysanne et des œuvres sociales.

MM. Abel Dubois, président de la Société de retraites mutuelles des Anciens combattants du Nord; Jean Macaigne, président de la 142e section des Médaillés militaires; Léonce Verdel, président de l'Association des Anciens combattants de Bapaume et de la région.

Ministère des Travaux publics

Sont promus ou nommés:

Commandeurs: MM. Barrés, président du conseil d'administration du port autonome de Bordeaux; Joyant, inspecteur général des ponts-et-chaussées retraité; Willemin, inspecteur général des ponts et chaussées retraité.

Officiers: MM. Carpentier, président de la Fédération des groupements de défense de la navigation intérieure; Ducomet, contrôleur général de l'exploitation commerciale des chemins de fer, retraité; Lenormand, directeur général des forges et aciéries de Nord et Lorrain.

Chevaliers: MM. Jean Bonard, sous-lieutenant de port à Boulogne-sur-Mer, retraité; Coquerlaux, ingénieur en chef d'une Compagnie minière, à Aubercicourt (Nord); Marie Godard, ingénieur des travaux publics de l'Etat, à Amiens, retraité; Lamarque, ingénieur en chef à la Compagnie du chemin de fer du Nord; Pelabon, ingénieur en chef d'une société minière à Anzin (Nord); Jérôme Roger, ingénieur des travaux publics de l'Etat, à Lille.

Ministère des Pensions

Sont nommés au grade de:

Chevaliers: MM. Robert Alphen, vice-président du conseil d'administration du « Journal des Mutilés »; Jean Costerg, trésorier général du Dispensaire d'entre aide sociale de la Fédération ouvrière et paysanne et des œuvres sociales; Abel Dubois, président de la société de retraites mutuelles des Anciens combattants du Nord; Jean Macaigne, président de la 142e section des Médaillés militaires; Léonce Verdel, président de l'association des Anciens combattants de Bapaume et de la région.

Mouvement judiciaire

Paris, 25 novembre. — Sont nommés: juges à Lille, M. Déprez, juge à Cambrai; à Lille, sur sa demande, M. Le Foyer, substitut près ledit tribunal; à Cambrai, M. Caudroy, juge suppléant rétribué du ressort de Douai; à Douai, sur sa demande, M. Bodvin, juge à Dunkerque; à Dunkerque, M. Vienne, juge suppléant rétribué du ressort de Douai.

Substituts du procureur de la République: à Lille, M. Lohaec, substitut à Douai; à Lille, M. Tison, substitut à Saint-Omer; à Douai, sur sa demande, M. Mérimée, juge d'instruction audit tribunal; à St-Omer, M. Petit, juge suppléant rétribué du ressort de Douai.

Sont chargés, pour trois ans, des fonctions de l'instruction aux tribunaux ci-après Avesnes, M. Bioux, juge au siège; Lille, M. Le Foyer, juge au siège.

— **Sur invitation de la société France-allemande des villes hanséatiques**, M. Henry Pichot, président de l'Association fédérale des anciens combattants, séjourne actuellement à Hambourg.

En marge de la tragique catastrophe d'Ostende

En relatant la catastrophe d'aviation qui, il y a une quinzaine de jours coûta la vie à plusieurs représentants de la famille de Hesse, nous avons rappelé les circonstances de la mort à Caestre, le 12 octobre 1914, du prince Max de Hesse, lieutenant au 2e régiment de dragons.

Au sujet de la reconnaissance de la sépulture de cet officier allemand, qui, avons-nous dit, avait été faite quinze jours plus tard par un étranger qui s'était adressé à une fillette, nous recevons de Mme Tavenier-Van Uxem, ancienne directrice de l'école belge de Caestre, les détails complémentaires suivants :

En 1916, la famille princière de Hesse faisait des démarches pour connaître l'endroit exact où le prince Max de Hesse était enterré.

Comme j'étais directrice de l'école belge de Caestre, je fus chargée par la comtesse Van den Steen de Jehay et Mme Terlinden de prendre des informations pour connaître cet endroit au cimetière de Caestre.

Le cimetière a été fermé durant toute la guerre, à part les cas d'enterrements et le dimanche pendant un certain temps de la journée ceci de peur qu'on ne déterre le prince. Mais, par l'intermédiaire de M. et Mme Bouquet, de Caestre, nous avons pu entrer au cimetière, et j'ai pu indiquer à la baronne de La Grange de La Motte au Bois à qui une haute personnalité ecclésiastique, intermédiaire de la famille de Hesse avait demandé de faire les démarches nécessaires, l'emplacement exact de la sépulture du prince, une motte de terre sans nom, sans croix, sans aucun signe.

Cet acte charitable — en effet, que pouvait faire un mort à qui on voulait tout simplement donner une sépulture convenable, en attendant le rapatriement, — nous a valu des interrogatoires de la part de la Sûreté, nous avons été presque accusées d'être des espionnes.

En effet, on disait que la baronne de la Grange était un homme habillé en femme, qu'accompagnait l'institutrice belge.

Pour ma part, toutes mes correspondances furent interceptées, je ne pouvais plus quitter le village, je ne recevais aucun passeport, sans compter que toute la commune de Caestre a été tenue en émoi pendant des semaines par ces événements, qui prenaient une tournure romanesque, qui, fait-il le dire, tourna à l'avantage des intéressés.

L'application de la loi du 20 juin 1936 sur les congés annuels payés au personnel des services domestiques

Un règlement d'administration publique du 10 novembre 1937, publié au « Journal officiel » du 11 novembre, a fixé les modalités d'application de la loi du 20 juin 1936 sur les congés annuels payés au personnel des services domestiques.

L'attention des employeurs et des travailleurs intéressés est appelée particulièrement sur les dispositions de l'art. 10 dudit règlement en vertu duquel le droit au congé payé de 15 jours ou d'une semaine est acquis aux travailleurs ayant effectué au 1er juillet 1937 respectivement 12 mois ou au moins 6 mois de services continus chez le même employeur. Ce congé devra être accordé dans les six mois qui suivront la publication du décret c'est-à-dire avant le 11 mai.

Un arrêté préfectoral fixera incessamment le barème des taux minima auxquels devront être évalués les avantages en nature pour l'application des dispositions du règlement susvisé.

L'assemblée générale de la Fédération nationale des trépanés et blessés de la tête

Le 5 décembre, aura lieu à Paris, à la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes, l'assemblée générale, où sont représentés les 11.000 membres de cet important groupement.

Le congrès annuel, coïncidant avec le 10e anniversaire de la fondation permet d'entrevoir une solution rapide des diverses améliorations à la situation pénible des blessés de la tête.

Pour tout ce qui concerne le Nord et le Pas-de-Calais (renseignements, cotisations, adhésions), prière de s'adresser au siège social de la F.N.T.B.T., 39, rue St-André, à Lille ; permanence journalière. Le groupement n'a pas d'autre siège dans la région.

L'assemblée générale de la Chambre d'agriculture du Nord

La Chambre départementale d'agriculture du Nord a tenu mercredi, son assemblée générale ordinaire d'automne à la Préfecture, sous la présidence de M. D'Hespel.

L'assemblée a approuvé des exposés sur les prérogatives des Chambres d'agriculture en matière budgétaire, sur l'impôt frappant les bénéfices agricoles, sur les distributions de lait dans les écoles, sur l'enquête de la production économique, sur le statut des coopératives et sur la lutte contre les ennemis de la pomme de terre dans le Nord.

Après lecture de divers rapports, des vœux relatifs à l'occupation temporaire de terrains par l'administration militaire, aux lois sociales dans l'agriculture et à la durée de l'apprentissage, à la sauvegarde du bien de famille paysan, à la propriété culturale aux plants de pommes de terre, à la fièvre aphteuse, à la main-d'œuvre frontalière agricole, au financement des indemnités pour calamités agricoles, etc., ont été adoptés.

DERNIÈRE HEURE

Un nouveau projet de retraite pour tous les travailleurs

Paris, 25 novembre. — M. Wallach, député du Haut-Rhin, a fait approuver par le groupe de l'Alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants sa proposition de loi tendant à instituer la retraite nationale des vieux travailleurs.

Ce texte est fondé sur les principes suivants : Fusion de l'assurance invalidité avec l'assurance vieillesse, adoption du système de la répartition des cotisations au lieu du système actuel de la capitalisation ; extension de l'assurance à tous les travailleurs (salariés, artisans, petits commerçants, professions libérales, agriculteurs), à l'exception des chefs d'entreprise ayant un revenu supérieur à 50.000 fr. Contribution de l'Etat dans les limites de ses dépenses actuelles (1.570 millions).

Cotisation fixée à 5 % pour la partie invalidité-vieillesse dont 2 1/2 % payés par les salariés et 2 1/2 par les patrons par représentant une heure de travail par semaine de quarante heures).

Fixation du taux de la retraite à 3.000 francs au bout de 10 ans, un ménage ne touchant qu'une fois et demie la rente d'une seule personne ; les veuves, la demi-retraite, les orphelins un quart.

Bénéficiaires : toute la population de plus de soixante ans, soit 1.980.000 personnes, déduction faite des fonctionnaires, retraités et chefs d'établissement.

Dans les lavabos du rapide de Menton on découvre un jeune homme de 17 ans baignant dans son sang

ON CROIT A UN SUICIDE

Paris, 25 novembre. — Dans le rapide Menton-Paris, un contrôleur a découvert le cadavre d'un jeune homme aux lavabos d'un wagon de troisième classe.

M. Roger Blaise, 17 ans, demeurant chez ses parents, avenue Victor-Hugo, à Vanves, avait pris le train en fin d'après-midi à la gare de Nice.

Alors que le train passait à Laroche, le jeune homme se rendit aux lavabos. A Melun, la porte du lavabo restait toujours obstinément fermée aussi le contrôleur en fit-il jouer le verrou et découvrit le jeune homme baignant dans son sang effondré sur le parapet du wagon. A proximité, se trouvait un revolver dont deux cartouches avaient été tirées et dont la trace se retrouvait dans la cloison. Dans la serviette appartenant au voyageur et laissée dans le porte-bagages de son compartiment, on ne trouva qu'un maillot de bain.

Le corps a été transporté à l'Institut médico-légal afin de déterminer s'il s'agit d'un suicide ainsi que le laissent supposer les premières constatations.

Le jeune Roger Blaise avait indiqué à ses parents qu'il se rendait à Bagnoles-de-l'Orne pour quelques jours aux frais de son patron mais celui-ci, M. Barril, entrepreneur en chauffage, chez qui le jeune homme était apprenti métreur, dément cette version.

Dans les poches du jeune voyageur, on ne trouva que le coupon de chemin de fer Nice-Paris et un billet de 100 francs.

Un journal italien s'enflamme à propos d'un prétendu discours de M. Campinchi, à Toulon

Rome, 25 novembre. — L'officieux « Giornale d'Italia », dans un éditorial de M. Virginio Gayda, et sous le titre : « Appel à la guerre », publie le texte intégral d'un discours que M. Campinchi, ministre de la Marine, aurait prononcé le 23 octobre, à Toulon, devant les marins d'un navire marchand français « Le Général-Bonaparte ».

Dans ce prétendu discours, le ministre français aurait fait état des sentiments indéfectiblement français de la population corse et souligne la résolution de la Corse de défendre l'île par tous les moyens en son pouvoir, contre une agression éventuelle.

Le « Giornale d'Italia » voit dans les propos attribués au ministre français une provocation.

« Si, écrit-il, quelqu'un au-delà des Alpes osait se lancer dans l'aventure effrayante d'une menace déclarée contre l'Italie, il pourrait être certain de trouver en face de lui, avec une barrière adéquate de canons, de mitrailleuses, de torpilles et de bombardements aériens, la passion flamboyante de 45 millions de citoyens prêts à se servir de leurs armes, capables des plus prodigieuses résistances, en possession des moyens les moins soupçonnés et les plus infernaux de défense en Europe. »

La « Tribuna » reprend également le discours en le qualifiant de « provocation inouïe ».

A cette publication, le ministre français de la Marine a opposé immédiatement un démenti catégorique.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres. — Sur Paris, 147,23; sur Bruxelles, 29,290; esc. hors banque, 0 9/16; prêt à court terme, 0 1/2.

Marchés américains. — Clos.

Les ventes publiques de laines

A ROUBAIX

Jeudi matin, sous le ministère de MM. René et Etienne Parent, courtiers assermentés, a commencé la dernière série des ventes de laines de l'année.

Le matin, furent offerts des écarts de laines brutes et des blousses, puis des balayures de filature et de tissage.

L'animation fut bonne et la grande majorité des l